



**HAL**  
open science

# Fidélité, vassalité, féodalité dans les Lais de Marie de France

Hélène Débax

► **To cite this version:**

Hélène Débax. Fidélité, vassalité, féodalité dans les Lais de Marie de France. Eleonore Andrieu. Les possibles du récit dans les Lais de Marie de France, Actes de la journée organisée le 8 janvier 2019 à l'Université Toulouse II-Jean Jaurès, Société Internationale de Littérature Courtoise - Branche française, pp.13-22, 2019. halshs-02133488

**HAL Id: halshs-02133488**

**<https://shs.hal.science/halshs-02133488>**

Submitted on 18 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## **Les possibles de la narration** **dans les *Lais* de Marie de France**

Actes de la journée d'étude organisée le 8 janvier 2019  
à l'Université de Toulouse II-Jean Jaurès, avec le soutien de l'EA 4601 (PLH/ ELH).

Sous la direction d'**Éléonore Andrieu**

Mise en image : **Émilie Merlevede**

Mise en ligne : **Vanessa Obry**

Avec le soutien de la *section française de la Société Internationale de Littérature Courtoise*.

Pour citer cet article :

Hélène Débax, « Fidélité, vassalité, féodalité dans les *Lais* de Marie de France » , dans *Les possibles de la narration dans les Lais de Marie de France* , Actes de la journée d'étude organisée le 8 janvier 2019 l'Université de Toulouse II-Jean Jaurès, dir. Éléonore Andrieu, p. 13-22, <<http://www.univ-paris3.fr/publications-de-la-silc-section-francaise--393070.kjsp?RH=1329834238527>>

## **FIDÉLITÉ, VASSALITÉ, FÉODALITÉ DANS LES LAIS DE MARIE DE FRANCE**

Hélène Débax

Université Toulouse 2- Jean-Jaurès/ FRAMESPA

Il s'agira ici de lire les *Lais* de Marie de France<sup>1</sup>, une œuvre inconnue de moi, et d'apprécier les phénomènes sociaux qui y apparaissaient à l'aune de ce que les historiens ont pu reconstituer du fonctionnement de la société féodale du XII<sup>e</sup> siècle. J'ai donc lu ces lais, je les ai dépouillés, j'ai tenté de les comprendre ; j'ai été particulièrement intriguée par la façon dont ils mêlent le merveilleux le plus débridé et des pratiques très identifiables de droit féodal. Ces douze récits traitent en effet de questions cruciales de la société féodale, qui tournent autour des problèmes liés à la fidélité : des affaires de vassaux maltraités et d'amours contrariées, des difficultés à concilier des fidélités concurrentes, des tensions surgies des ingratitude ou des trahisons. Un procédé récurrent est employé, tout à fait identique à ce que l'on rencontre dans la lyrique des troubadours, que je connais beaucoup mieux<sup>2</sup> : ces histoires d'amour empruntent le vocabulaire de la vassalité ; en parlant d'amour, on parle aussi de politique. De fait, la métaphore vassalique est permanente dans les relations entre les amants, de même que le lien entre seigneur et vassal est exprimé en termes qui puisent au lexique de l'amour. Cela montre que Marie de France s'intéresse plus aux liens entre les personnes qu'aux modes de détention des biens, comme le fief : je parlerai donc plus de fidélité et de vassalité que de féodalité.

J'ai lu les œuvres mais j'ai aussi cherché un peu de bibliographie : elle est assez pauvre pour ces questions. J'ai essentiellement identifié quatre articles : celui d'Ernest Hoepffner<sup>3</sup> est factuel et anecdotique ; les deux articles de Jean Flori<sup>4</sup> sont assez datés dans leur problématique, mais tout à fait utilisables pour leurs conclusions sur la noblesse et la chevalerie ; celui de Don A. Monson<sup>5</sup> en revanche est très intéressant. J'ajouterai deux références utiles : les analyses de Georges Duby sur les jeunes dans la société féodale<sup>6</sup> et les travaux d'Huguette Legros sur le concept d'amitié<sup>7</sup>.

Mon exposé consistera donc en un parcours à travers les textes, pour en décrypter un certain nombre de préoccupations sociales, où Marie se fait le reflet des pratiques de son temps. Je commencerai par ce que nous dit Marie de la noblesse et de la chevalerie, de leur

---

<sup>1</sup> L'édition utilisée est la suivante : *Lais Bretons (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) : Marie de France et ses contemporains*, éd et trad. Nathalie Koble et M. Séguy, Paris, Champion, Classiques Moyen Âge, 2018 (2<sup>e</sup> éd.). Titres des lais et numéros de vers y renvoient.

<sup>2</sup> Hélène Débax, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

<sup>3</sup> Ernest Hoepffner, « La géographie et l'histoire dans les *Lais* de Marie de France », *Romania*, 56, 1930, p. 1-32.

<sup>4</sup> Jean Flori, « Seigneurie, noblesse et chevalerie dans les *Lais* de Marie de France », *Romania*, 108, 1987, p. 183-206 ; *id.*, « Aristocratie et valeurs chevaleresques dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. L'exemple des *Lais* de Marie de France », *Le Moyen Âge*, 96, 1990, p. 35-65.

<sup>5</sup> Don A. Monson, « L'idéologie du lai de Lanval », *Le Moyen Âge*, 93, 1987, p. 349-372.

<sup>6</sup> Georges Duby, « Les "jeunes" dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 19, 1964, p. 835-846, repris dans *La société chevaleresque. Hommes et structures du Moyen Âge I*, Paris, Flammarion, Champs, 1988, p. 129-142.

<sup>7</sup> Huguette Legros, « Le vocabulaire de l'amitié, son évolution sémantique au cours du XII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 90, 1980, p. 131-139 ; *ead.*, *L'Amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2001.

structuration et de leurs valeurs ; dans un deuxième point, je verrai ce qu'elle nous dit du fief et de la terre ; pour finir, je m'intéresserai à la vassalité.

### 1- Noblesse et chevalerie : « Pur lur beauté, pur lur pruëse / Pur lur valor, pur lur largesce » (*Chaitivel*, 153-154)

Ces deux vers extraits du *Chaitivel* (il s'agit de l'oraison funèbre de la dame pour ses trois prétendants morts) me paraissent être un excellent résumé des valeurs aristocratiques telles qu'elles sont véhiculées par les *Lais* : la beauté, la prouesse, la valeur et la largesse.

Il faut poser d'emblée que Marie de France est immergée dans la société aristocratique et qu'elle ne s'intéresse qu'à cette catégorie de la population. Son monde est un monde sans paysans, avec de très rares bourgeois, un archevêque, quelques nonnes et un ermite mort. Le cadre général est donc celui de l'aristocratie laïque.

Il s'agit d'une aristocratie militarisée, où tous les nobles sont chevaliers, sans que l'inverse soit vrai : tous les chevaliers ne sont pas nobles. Par exemple, « Elidus fu curteis e sage./ Beaus chevaliers e pruz e large » (*Eliduc*, 271-272), mais Guilliadon, la fille du roi, a des doutes sur lui : « Ne sai s'il est de haute gent » (389). Jean Flori fait une mise au point historiographique sur le rapport entre noblesse et chevalerie dans ses deux articles cités ; j'y renvoie pour plus de détails (mais il n'est pas nécessaire de s'attarder sur ces discussions parfois quelque peu datées).

La noblesse est une condition héritée par la naissance. Le lexique qui désigne cette condition, outre noble, est « gentil », c'est-à-dire « de bone gent » ou « de haute gent »<sup>8</sup>, la gent désignant la famille, la *gens* latine. Marie définit aussi la noblesse par une magnifique litote : « Cil parlemenz n'iert pas vilains » (*Lanval*, 252), lors de la rencontre entre les suites de la reine et du roi, juste avant que la reine ne fasse sa déclaration au héros.

La noblesse se manifeste surtout par la qualité des relations, du « réseau » comme on dirait aujourd'hui : ceux dont on peut se dire l'égal, le pair. D'où des expressions comme « de haut parage » ou « de grant parage »<sup>9</sup>, signifiant « qui est l'égal des grands ». L'expression est omniprésente. Attention : le mot « parage » ne désigne pas la noblesse en soi, il signifie seulement l'égalité des conditions ; la noblesse, c'est le « haut parage »<sup>10</sup>.

La chevalerie, en revanche, consiste en un ensemble de pratiques : monter à cheval, manier l'épée, faire la guerre, combattre dans des tournois, etc. Parmi les qualités qui sont attribuées à l'aristocratie, celle qui caractérise le mieux les chevaliers, c'est la prouesse. Marie les dit « pruz, hardi, fier, vaillant » à longueur de vers ; par exemple, elle décrit ainsi Milon, type même du chevalier : « Mut par esteit bons chevaliers / Francs e hardiz, curteis e fiers » (*Milun*, 13-14)<sup>11</sup>.

Ces pratiques nécessitent un apprentissage dont la meilleure évocation est donnée pour l'enfance de Guigemar<sup>12</sup>. Le petit garçon est séparé de sa famille pour commencer son entraînement (ici, son père le confie au roi) puis, lorsqu'il a fini de se former, son mentor l'adoube. L'adoubement est la cérémonie de remise des armes, un rite de passage très présent

<sup>8</sup> À propos de Fresne, il est dit qu'elle est un « enfant gentil » (122) ; « de bone gent » (134) ; « de haute gent » (210).

<sup>9</sup> Exemples dans les *Lais* : « de haut parage » (*Guigemar*, 211, 341), « de grant parage » (*Guigemar*, 710) ; à propos de la première épouse d'Eliduc : « noble e sage./ De haute gent, de grant parage » (*Eliduc*, 9-10).

<sup>10</sup> Cf. Hélène Débax, *La seigneurie collective...*, *op. cit.*

<sup>11</sup> Pour un recensement des adjectifs et de leur fréquence, voir Jean Flori, « Aristocratie et valeurs chevaleresques... », *op. cit.*, p. 42.

<sup>12</sup> « Quant il le pout partir de sei, / Si l'enveat servir le rei » (41-42) puis : « Quant fu venu termes et tens / Ke il aveit eage et sens./ Li reis l'adube richement./ Armes li dune a sun talent. » (45-48)

dans les *Lais*<sup>13</sup>. L'enfant devient alors un *juvenis*, un jeune, pas encore installé ; il cherche la guerre et la gloire, comme le montre la suite des aventures de Guigemar : « En Flaundes vait pur sun pris quere ;/ La out tuz jurz estrif e guerre » (*Guigemar*, v. 51-52). Ce sont des pratiques communes à toute l'aristocratie, bien décrites dans l'article classique de G. Duby sur les jeunes dans la société aristocratique<sup>14</sup>.

Outre la guerre, une des activités favorites de ces *juvenes* est le tournoi, qui consiste en l'affrontement de deux équipes en plein champ. L'enjeu en est de désarçonner les adversaires et de faire des prisonniers (pour obtenir gloire, rançon, et richesse). Attention : nous avons une vision fautive du tournoi médiéval, puisque ce ne sont pas deux chevaliers qui s'élancent face-à-face sur une lice. Le tournoi est à la fois d'un substitut à la guerre et un entraînement. Les chevaliers s'exercent à charger collectivement à cheval avec les lances baissées, mais aussi à combattre en duel à cheval, deux par deux sur le champ, et encore à affronter un adversaire dans une joute<sup>15</sup>. Il y en a un tableau très évocateur dans le *Chaitivel*, avec plusieurs phases et sur plusieurs jours<sup>16</sup>. C'est une pratique qui est le fait des jeunes, des membres de l'aristocratie pas encore installés, mais pour certains cela peut aussi être l'activité de toute une vie : par exemple pour Milon, un chevalier qui n'est pas noble et qui combat encore quand son fils est déjà en âge de le faire (*Milun*, 415-420).

Marie complète son tableau des pratiques de l'aristocratie avec d'autres substituts à la guerre auxquels s'adonnent volontiers les membres de l'aristocratie tout au long de leur vie, même une fois installés : la chasse et les échecs. Plusieurs scènes de chasse sont à trouver dans l'histoire du loup garou, bien entendu (*Bisclavret*), mais aussi dans *Guigemar* (où il s'agit de l'événement déclencheur de l'intrigue, lorsque le héros tue une biche) et on rencontre deux mentions du jeu d'échecs (dans *Milun*, 197 et dans *Eliduc*, 485).

Ce sont donc là les activités auxquelles s'adonne toute l'aristocratie au XII<sup>e</sup> siècle. La noblesse a intégré les pratiques de la chevalerie : elle s'est considérablement militarisée depuis un siècle ou deux. Mais, je l'ai déjà dit, les chevaliers ne sont pas tous nobles ; ils aspirent cependant à se comporter comme tels et à imiter eux aussi des pratiques de la noblesse, en particulier, la générosité, la largesse. Les libéralités gratuites sont à l'origine une coutume propre à la plus haute aristocratie : la munificence est par nature une qualité royale, ainsi dans la scène d'ouverture de *Lanval* où Arthur distribue les bienfaits<sup>17</sup>. Mais le roi commet une injustice en oubliant Lanval. Celui-ci ne peut rivaliser avec le roi que grâce à un renversement merveilleux : la promesse de la fée d'une richesse sans limite<sup>18</sup>. La munificence du héros est d'origine surnaturelle. Marie la souligne par une anaphore qui marque la démesure, qui est l'expression du fantasme du seigneur généreux sans limite :

Lanval donout les riches duns,  
Lanval aquitout les prisuns,  
Lanval vesteit les juleürs,  
Lanval feseit les granz honors ! (*Lanval*, 209-212)

Sans atteindre ces extrémités, l'idéologie nobiliaire veut que la richesse soit faite pour être distribuée : les chevaliers tentent de s'y conformer. Milon qui n'est pas noble distribue

<sup>13</sup> Voir pour des exemples : *Yonec*, 466 ; *Milun*, 10 (pour le père) et 292 (pour le fils) ; etc.

<sup>14</sup> *Op. cit.*

<sup>15</sup> Pour des explications éclairantes : Jean Flori, « Aristocratie et valeurs chevaleresques... », *op. cit.*, p.52 et suiv.

<sup>16</sup> « Li turneiementz cumença,/ Li reng crurent, mut espessa./ Devant la porte meinte feiz / Fu le jur mellez li turneiz » (111-114). Et avant : « Lance baissiee, a esperun,/ Choisi chescuns sun cumpainun./ Par tel haïr s'entreferirent / Que li quatre defors cheïrent » (97-100). De nombreux autres tournois sont évoqués dans les *Lais* : dans *Guigemar* (744) ou dans *Fresne* (243), etc.

<sup>17</sup> « Asez i duna riches duns / E as cunttes e as baruns... » (*Lanval*, 13-14)

<sup>18</sup> « Cum plus despendra richement,/ E plus avra or e argent ! » (*Lanval*, 141-142)

largement les gains de ses tournois (« Riches osteus teneit sovent / E si dunot curteisement », 377-378) et Eliduc tient table ouverte pendant quarante jours sur ses propres deniers, est-il précisé aux vers 137-144.

Au XII<sup>e</sup> siècle, noblesse et chevalerie n'ont pas encore fusionné et il n'y a pas de fermeture sociale : on ne peut pas véritablement parler de classe sociale. Cela va se produire à partir du XIII<sup>e</sup> siècle seulement : l'adoubement devient alors un rite d'entrée obligatoire et un certain nombre de membres de l'aristocratie ne peuvent pas le payer, ne peuvent accéder à la chevalerie. Au XIV<sup>e</sup> siècle, avec les progrès de l'État, un nouveau critère d'appartenance à la noblesse sera posé : l'exemption de l'impôt. La noblesse a dès lors opéré sa fermeture en classe avec un critère juridique d'accession. On n'en est pas là dans la société des *Lais* : Marie dépeint une aristocratie structurée en diverses strates, mais marquée encore par une certaine fluidité. On compte trois ou quatre catégories d'aristocrates dans son texte :

- au sommet, les personnages titrés, les rois bien sûr, mais aussi les comtes ou ducs : le héros des *Deus Amanz* est fils de comte par exemple, vers 58 ;

- ensuite, la noblesse : le « haut parage » ;

- puis les chevaliers, ceux qui peuvent s'établir après leur période de formation et leur errance comme jeunes : s'établir, c'est se marier et accéder à un patrimoine (héritage, dot, fief) ;

- enfin, il y a les chevaliers domestiques, ceux qui sont le plus souvent désignés en groupe et qui constituent la suite des personnages précédents<sup>19</sup> : certains d'entre eux sont des jeunes en formation qui attendent de pouvoir s'établir, mais d'autres resteront dans cette condition. Ce sont aussi les écuyers de Milon (vers 165), un damoiseau nourri à la maison de Guigemar (vers 634-635) ou bien tous ces pauvres chevaliers urbains qui profitent des largesses des autres (*Lanval*, 205-206<sup>20</sup>).

Chez Marie, l'aristocratie n'est donc pas d'un bloc : Marie manifeste une conscience aigüe des disparités socio-économiques internes. Dans le lai d'*Equitan*, à partir du vers 121, elle nous gratifie même d'une longue réflexion sur la structuration sociale et sur les rapports entre égalité et hiérarchie. La femme du sénéchal repousse le roi dans un premier temps : l'argument est que le roi est d'une beaucoup plus grande noblesse qu'elle et qu'il l'abandonnera une fois son désir assouvi. La dame reproche au roi de vouloir aimer par seigneurie<sup>21</sup>. Equitan lui répond que c'est un raisonnement et une mentalité de bourgeois (« Cil ne sunt mie fin curteis, / Ainz est bargaine de burgeis », 151-152). Il soutient que l'amour abolit les hiérarchies : « Ne me tenez mie pur rei, / Mes pur vostre humme e vostre ami » (170-171). Un roi peut devenir un vassal, c'est la dame qui sera le seigneur : « Vus seiez dame e jeo servanz » (175).

D'un côté, donc, la chevalerie diffuse une idéologie de l'égalité, de la prouesse individuelle accessible à tout un chacun, mais Marie rappelle la stratification nobiliaire ; d'un autre côté, la *fin' amor* véhicule aussi une idéologie qui subvertit les niveaux sociaux, l'amour étant censé extraire les individus de leur carcan social, leur offrir une égalité qui les rende aptes à s'aimer (une équité, d'où le nom du roi Equitan), mais Marie condamne sans appel ce roi qui veut faire croire à la possibilité d'une subversion des hiérarchies dans l'amour. Par une pirouette, et non sans un certain humour, à la fin de la séquence, elle annonce lapidairement la

<sup>19</sup> « Li chevalier de la meisun / E li vadlet et li garçon » (*Fresne*, 355-356) ; « Uns damisel qu'il ot nurri / Errot après un chevalier » (*Guigemar*, 634-635)

<sup>20</sup> Autres exemples : « Les povres chevaliers amot ;/ Ceo que des riches gaainot/ Lur donout e sis reteneit / E mut largement despendeit » (*Milun*, 325-328) ; « A sun mangier feseit venir / Les chevaliers mesaieisiez / Ki el burc erent herbergiez » (*Eliduc*, 138-140)

<sup>21</sup> « Amur n'est pruz se n'est egals », dit la dame (137), soit « l'amour n'a de valeur que s'il est équitable » ou plutôt « entre égaux », et elle ajoute à propos de tout homme puissant « qu'il voelt amer par seigneurie » (148).

fin tragique : « Lur fiances s'entrepievrent ; / Bien les tiendrent, mut s'entrainerent, / Puis en mururent e finerent » (182-184).

## 2- Féodalité : « Amur de seignur n'est pas fiez » (*Eliduc*, 63)

Maintenant que nous avons commencé à esquisser le portrait de cette aristocratie composite, voyons ce que nous dit Marie de ce que les juristes appelleraient la base réelle des relations féodo-vassaliques : de quoi vivent ces seigneurs, comment sont régis les liens entre les hommes et les terres, comment ces liens retentissent sur la hiérarchisation sociale.

J'ai eu beau traquer les mentions, il est finalement très peu question de fief dans les *Lais*. Le fief, c'est ce qui est mis en jeu dans la relation de fidélité ; il s'agit d'un bien ou d'une source de revenu dont le vassal a une détention médiante, conditionnée à son respect de la fidélité promise. C'est souvent une terre, un château, mais ce peut aussi être un revenu régulier, une rente (on parle alors de fief-rente ou de fief-solde). Un tel fief existe mais il intéresse peu Marie en tant que tel : elle nous parle préférentiellement des gens. Par exemple, Goron, le protagoniste de *Fresne*, a donné des fiefs à un certain nombre de chevaliers *fieffés* (qui condamnent sa liaison avec une enfant trouvée : j'y reviendrai) : « ... Tant que li chevalier fiufé / A mut grant mal li aturnerent » (*Fresne*, 314-315). On en rencontre aussi à la cour du roi dans *Bisclavret*, où le roi convoque ses barons *chasés*, c'est-à-dire ceux à qui il a confié un *chacement* (mot équivalent à *fief*) : « Tuz les baruns aveit mandez, / Ceus ki furent de lui chalez » (*Bisclavret*, 187-188).

Le vassal n'a pas la pleine propriété de son fief, puisqu'il est soumis à la volonté de son seigneur sur celui-ci : cette idée est rendue par l'emploi du verbe *tenir* au lieu de *avoir*. Dans *Lanval*, les vassaux du roi peuvent engager une caution : « E jol vus les/ Sur quanke vus tenez de mei, / Teres e fieus, chescuns par sei » (402-404). Dans *Equitan*, lorsque la dame expose les disparités sociales entre elle et le roi, pour souligner que son époux est le vassal du roi, elle emploie pour le dire encore le verbe « tenir »<sup>22</sup>. On peut achever ce tour d'horizon (vite clos) par la mention que l'archevêque de Dol est convoqué pour assister au mariage de Goron, entre autres parce qu'il « tient » de lui<sup>23</sup>.

Dans deux lais, apparaît une source de revenus différente pour un vassal : une solde. Après avoir séduit la fille d'un baron et eu un enfant d'elle, Milon se voit contraint de s'exiler et d'aller chercher non seulement la gloire comme soldat, mais aussi un moyen de subsistance : des *soudées*<sup>24</sup>. Mais c'est surtout dans *Eliduc* que ce procédé est nommé : le héros n'a pas obtenu de fief du roi de Petite-Bretagne alors qu'il le servait parfaitement. C'est alors qu'il déclare : « Amur de seignur n'est pas fiez » (*Eliduc*, 63). Il va donc, lui aussi, chercher des *soudées* comme mercenaire : il fait une offre de service au roi anglais<sup>25</sup> et il est ensuite à plusieurs reprises désigné comme « soudeür » (246) ou « soudeier » (339).

Le fief en terres ou en deniers donne un statut, et un revenu plus ou moins assuré, ce qui n'est pas le cas des autres revenus épisodiques que les chevaliers peuvent glaner, comme le butin pris à la guerre (*Eliduc*, 250) ou les rançons gagnées dans les tournois, ou bien encore le bénéfice des dons de la générosité seigneuriale, encore plus aléatoires.

Si Marie s'intéresse peu au statut des terres et à la technique du fief, elle souligne cependant à plusieurs reprises la gravité de la question de la transmission des biens et s'étend un peu plus sur la question de l'héritage. Que nous dit-elle ? Que la perpétuation de la famille

<sup>22</sup> « Pur ceo quē estes reis puissaunz / E mis sire est de vus tenaunz... » (*Equitan*, 133-134)

<sup>23</sup> « E l'ercevekes i esteit, / Cil de Dol, que de lui teneit. » (*Fresne*, 361-362)

<sup>24</sup> « Milun eissi fors de sa tere / En soudees pur sun pris quere. » (*Milon*, 121-122)

<sup>25</sup> « Vodrat aidier a sun poeir / E en soudees remaneir » (*Eliduc*, 109-110) : il lui promet aide contre solde, ce qui s'apparente de très près au fief-rente, d'autant plus qu'Eliduc prête serment au roi un peu plus tard et lui offre sa « fiancé » (269).

et la transmission des biens sont des affaires cruciales, et que donc, sans surprise, le mariage est au cœur de stratégies complexes et déterminantes car seul le mariage permet la naissance d'héritiers légitimes. Ce souci est clairement exprimé dans *Yonec*, par exemple : « Pur ceo k'il ot bon heritage, / Femme prist pur enfanz aveir, / Ki après lui fuissent si heir » (*Yonec*, 18-20)<sup>26</sup>. Mais c'est surtout dans *Fresne* que les enjeux sont mis au jour et les logiques poussées à bout : les vassaux de Goron craignent par-dessus tout la mort de leur seigneur sans héritier apte à lui succéder. Ce serait un grand danger car la seigneurie ne pourrait être défendue, les biens pourraient être conquis par n'importe qui et il pourrait en résulter pour eux un « grant damage » (322), c'est-à-dire la perte de leur fief. Pour que la seigneurie se perpétue, Goron doit épouser dans les règles une femme noble et en avoir un héritier<sup>27</sup>. Le texte est très précis :

Soventefeiz a lui parlerent  
 Qu'une gentil femme espusast  
 E de cele [Frêne] se delivrast  
 Lié sereient s'il eüst heir  
 Ki après lui peüst aveir  
 Sa terë e sun heritage.  
 Trop i avreient grant damage,  
 Si il laissast pur sa suinant  
 Que d'espuse n'eüst enfant. (*Fresne*, 316-324)

Et le plus étonnant est le véritable ultimatum qui suit : les vassaux menacent de retirer leur fidélité à Goron s'il ne se conformait pas à leurs volontés. En droit féodal, c'est un propos très grave : il s'agit une menace de défi<sup>28</sup> !

Marie ne décrit jamais les héritages dans leur contenu : elle ne les désigne que par des termes génériques. La matérialité de tous ces fiefs apparaît surtout à l'occasion des guerres. Ce cadre matériel permet un certain ancrage dans le réel, qui n'est cependant pas la préoccupation première de Marie. Ces seigneurs habitent pour la plupart dans des châteaux (« un chastel vaillant et fort » dans *Guigemar*, 690), avec des tours et des donjons (*Guigemar*, 219) ou dans des maisons fortes urbaines (les « forz maisuns » dans *Laiüstic*, 10). De même que ses pratiques, l'aristocratie a fortement militarisé son habitat en cette deuxième moitié du Moyen Âge. Bien entendu, ces tours et ces châteaux sont l'objet de guerres, d'attaques et de sièges : la fin de *Guigemar* est exemplaire à cet égard<sup>29</sup>. L'effet de réel de ces évocations est cependant fortement atténué par la métaphore récurrente entre la tour et la dame à conquérir : c'est une figure de style très classique (que l'on trouve aussi fréquemment dans la lyrique des troubadours) présente ici surtout dans *Guigemar* et dans *Yonec*.

### 3- Vassalité : « Garder li dei amur e fei / Si cum jeo voil k'il face a mei » (*Equitan*, 73-74)

Finalement, on en revient à l'observation initiale : plus que les choses, ce sont les hommes qui intéressent Marie, et dans la relation féodo-vassalique, plus la vassalité que le fief. J'évoquerai donc pour finir les problèmes posés par la fidélité.

La conclusion du lien vassalique (l'entrée en vassalité) se fait de façon très ordinaire, c'est-à-dire par un serment. De fait, les protagonistes des lais ne cessent de se prêter serment. Le vocabulaire employé est tout à fait classique (« jurer », « plevir », serment, « fei »), mais

<sup>26</sup> Citons aussi *Eliduc* : « Maneit uns hum mut poëstis. / Vieuz hum e aunciens esteit ; / Karnel heir madle nen aveit. / Une fille ot a marier. / Pur ceo k'il ne la volt doner / A un suen per, sil guerrïot, / Tute sa tere li gastot. » (92-98)

<sup>27</sup> « Sire, funt il, ci pres de nus / Ad un produme per a vus ; / Une fille ad, ki est sun heir : / Mut poëz tere od li aveir ! » (*Fresne*, 331-334)

<sup>28</sup> « Jamés pur seinur nel tendrunt / Ne volentiers nel servirunt, / Si il ne fait lur volenté. » (*Fresne*, 325-327)

<sup>29</sup> Cf. la séquence : échec de l'assaut du château / siège de la ville / prise de la ville puis du château (*Guigemar*, 873-880)



on peut souligner que ces termes désignent indifféremment la conclusion d'un véritable lien vassalique et les promesses entre amants : la métaphore vassalique est permanente pour désigner les relations amoureuses. J'ai listé indifféremment des expressions qui recouvrent les deux situations : « Seürement vus jur e di / Que jeo ferai vostre plaisir » (*Equitan*, 172-173) et « Chescuns li afie sa fei » (*Guigemar*, 860) ou « Vus estes tuit humme le rei, / Si li devez porter grant fei » (*Eliduc*, 191-192) et « La fiance de lui en prist » (*Eliduc*, 269).

À une seule reprise, il est question d'hommage pour signifier l'entrée en vassalité (*Eliduc*, 568). Cela ne doit pas étonner outre mesure : ce rite me semble avoir été largement survalorisé par l'historiographie dans le processus de conclusion d'un lien vassalique (dans le Midi c'est certain, mais c'est vrai sans doute ailleurs).

Les engagements qui découlent de la foi vassalique sont très classiques eux aussi et peuvent être résumés par l'expression consacrée de Fulbert de Chartres (lettre sur la fidélité au duc d'Aquitaine, début du XI<sup>e</sup> siècle) : *auxilium et consilium*. On reconnaît à chaque étape tout le lexique vassalique des chartes :

- *aide* : par exemple, celle réclamée à Guigemar par son seigneur contre son voisin<sup>30</sup>. La demande d'aide peut être désignée comme une semonce : celle que lance le roi de Petite-Bretagne à Eliduc pour le faire revenir d'Angleterre, par exemple<sup>31</sup>. « Semonce » est alors le terme technique par lequel le seigneur intime un ordre à son vassal. L'aide du vassal est aussi parfois exprimée par le terme équivalent de *service*, qu'il s'agisse des rapports d'Eliduc avec le roi anglais (« Dame, li reis l'ad retenu / Desqu'a un an par serement / Qu'il li servirat læaument », *Eliduc*, 450-452) : ou d'une relation entre amants, toujours exprimée en termes purement féodaux (« Ki un en peot leal trover / Mut le deit servir et amer / E estre a sun comandement », *Guigemar*, 493-496). Une modalité précise de la fourniture de l'aide au seigneur peut être ce que l'on appelle en français l'*hébergement* et en occitan l'*albergue* : cela consiste en la possibilité pour le seigneur de se faire accueillir et héberger par son vassal au nom de la fidélité qui lui est due ; à deux reprises, on peut soupçonner une telle *albergue* dans les lais<sup>32</sup>.

- le vassal doit donc une *aide* à son seigneur, mais il lui doit aussi le *conseil*. Il est impossible de faire la liste de toutes les occurrences d'un tel devoir de conseil : en toutes sortes de circonstances, le seigneur exige d'être assisté par ses vassaux<sup>33</sup>. Et c'est bien entendu au nom de ce devoir de conseil que tout seigneur réunit sa cour : depuis le roi jusqu'au petit chevalier, lorsque les vassaux sont réunis collectivement autour de leur seigneur, le rassemblement est dénommé une *cour*. Cette assemblée des vassaux est un moment capital de la vie sociale : des discussions y ont lieu ; des décisions y sont prises ; des jugements y sont rendus, comme le montre le long procès qui occupe une grande place dans *Lanval* à partir du vers 309 : il a déjà longuement été commenté<sup>34</sup>, notamment la manière dont on peut y retrouver un décalque des procédures de règlement des litiges en droit féodal. La cour est le cadre de nombre d'anecdotes ou de péripéties ; c'est aussi un lieu où il faut se montrer et où on se doit d'être présent pour rehausser le prestige de son seigneur et enrichir l'éclat de la fête<sup>35</sup>.

<sup>30</sup> « Il li manda par gueredun, / Si cum ami et cumpaniun, / Qu'a cel busuin ne li failist / E en s'aie a lui venist. » (*Guigemar*, 749-752)

<sup>31</sup> « Pur sun grant busuin le mandot / E sumuneit e conjurot, / Par l'aliance qu'il li fist / Quant il l'umage de lui prist, / Que s'en venist pur lui aidier, / Kar mut en aveit grant mestier... » (*Eliduc*, 565-570)

<sup>32</sup> Dans *Equitan*, 56 et dans *Bisclavret* : « La nuit, quant il s'en repeira, / En la cuntree herberga. » (225-226)

<sup>33</sup> Dans « Pur ceo preng jeo conseil de vus / Que fiancè ad entre nus » (*Eliduc*, 673-674), on est encore dans un contexte de métaphore vassalique en situation galante.

<sup>34</sup> Cf. notamment l'article de Don A. Monson mentionné *supra*.

<sup>35</sup> « A une curt ke li reis tint / Tuz les baruns aveit mandez, / Ceus ki furent de lui chazez, / Pur aidier sa feste a tenir / E lui plus beal faire servir. / Li chevaliers li est alez / Richement e bien aturnez... » (*Bisclavret*, 186-192)

Sous la plume de Marie, parmi ces vassaux qui sont cités le plus souvent en groupe et de façon anonyme, on peut en distinguer certains qui sont unis au seigneur par un lien privilégié : ce sont les « amis ». Ce terme n'a pas dans ces contextes le sens purement psychologique que nous lui attribuons. Ce sont des hommes liés par un accord : une *amicitia*, dite aussi parfois *amur* (dans le lexique des chartes, mais pas seulement, le mot a valeur de contrat ou d'alliance<sup>36</sup>). Parmi ces « amis », certains sont dits amis « privés », ils forment le conseil privé, le cercle rapproché qui entoure le seigneur : le père de Guigemar est ainsi le « privé » du roi de Bretagne (*Guigemar*, 32) ; Bisclavret est le « privé » de son suzerain (« Beaus chevaliers e bons esteit / E noblement se cunteneit. / De sun seinur esteit privez », 17-19).

La vassalité est une forme de contrat qui a pour particularité d'entraîner des obligations réciproques. Comme l'avait théorisé Fulbert de Chartres, « en échange, le seigneur doit dans tous les domaines rendre la pareille à son vassal ». Un verbe exprime parfaitement cette réciprocité : dans *Equitan*, ils « s'entrepromirent » (182), autrement dit « ils se promirent mutuellement ». Mais on peut aussi souligner le terme de « gueredun » rencontré plus haut dans la citation issue du lai de *Guigemar* : « Il li manda par gueredun, / Si cum ami et cumpaniu » (749-750), autrement dit « il lui demanda d'accomplir son devoir d'aide par contredon ». Ce caractère mutuel des obligations entraînées par une relation vassalique est parfaitement résumé par le vers que j'ai mis en titre de cette partie : *Equitan* dit, en parlant du sénéchal, « je lui dois loyauté et amour comme je l'exige en retour de lui » (73-74).

Marie paraît donc très au fait des réalités sociales, voire juridiques, de son temps. Cette actualité est tout à fait remarquable dans un aspect du lai d'*Eliduc* qui a été rarement souligné : il s'agit du fait que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, il est courant que les chevaliers prêtent serment à plusieurs seigneurs. Ces fidélités multiples peuvent avoir des causes très diverses, et pas forcément la cupidité de ceux qui voudraient acquérir plus de fiefs ; on peut par exemple hériter par diverses voies – du père, de la mère, de collatéraux – de terres qui dépendent de seigneurs différents ; lors d'une dot, on peut acquérir encore d'autres biens qui peuvent entraîner d'autres vassalités. Il faut se sortir de la tête l'idée que chaque vassal a un seigneur et un seul, et oublier l'image de la pyramide pour représenter les hiérarchies vassalique. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la plupart des chevaliers ont plus d'un seigneur. Cela entraîne des difficultés insolubles lorsqu'un vassal est soumis à des injonctions contradictoires...

Une solution a été tentée au XII<sup>e</sup> siècle : pour résoudre ces conflits de loyauté entre divers seigneurs, le droit féodal a suscité une solution qui s'appelle la « ligesse ». Cela consiste pour un vassal qui sera dit *lige* à désigner un seigneur *lige*, un seigneur qui aura la priorité sur les autres (en cas de demandes d'aide simultanées, par exemple). Il en existe une seule occurrence ici, dans *Guigemar*. À la fin du récit, lorsqu'il veut retrouver sa belle qui est au pouvoir de son seigneur Mériaduc, Guigemar propose de devenir son homme lige : « Rende la mei, sue merci ! / Ses hum liges en devendrai » (*Guigemar*, 842-843). La réaction de Mériaduc n'est pas très claire. En substance, il dit : « La guerre ne m'accable pas au point que vous puissiez vous permettre pareille requête. C'est moi qui l'ai trouvée, je la garderai ! » (848-851). Ce qui est sûr, c'est que Mériaduc refuse de laisser partir l'amante de Guigemar ; mais la façon dont il repousse la proposition laisse cependant entendre que la ligesse comporterait un aspect quelque peu dégradant ou avilissant.

<sup>36</sup> Voir les travaux d'H. Legros cités *supra*.

Là où ces dilemmes nés de fidélités multiples éclatent au grand jour, c'est surtout dans *Eliduc*, avec toujours cette transposition sur le terrain amoureux. Nous sont exposés très longuement les déchirements intérieurs suscités par le choix qu'Eliduc doit faire entre son épouse laissée sur le continent et son amante rencontrée en Angleterre. Il éprouve un conflit de loyautés qui met en scène de façon métaphorique une situation qui mime le conflit vassalique : son amante le somme de l'aimer alors qu'il a engagé sa foi auprès de sa femme (« E cum il li asseūra / Que bone fei li portereit », 324-325). Le dilemme le plonge dans le désespoir : « En grant peine fu Elidus » (477). Ce conflit intérieur n'est sans doute pas très différent de ceux qui devaient animer de nombreux vassaux pris entre deux seigneurs... Il s'agit certainement là d'une question qui est d'une actualité brûlante dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, objet de longues discussions dans les cours. Manifestement, Marie condamne ces fidélités multiples, en amour mais sans doute aussi en droit féodal : ni la loi ni le devoir ou ni le droit ni la morale ne l'autorisent<sup>37</sup>...

Ce qui est fascinant dans cette œuvre, c'est que, exactement comme dans les chartes contemporaines, on ne cesse de se prêter des serments et on ne cesse de les enfreindre. Le fonctionnement social repose sur la conclusion de liens vassaliques mais ceux-ci se révèlent régulièrement tout à fait fragiles, et la trahison est une crainte permanente : encore dans *Eliduc*, il y a une scène extraordinaire lorsque le vieux roi attend le retour de l'expédition d'embuscade contre les ennemis. Il a en effet peur de la trahison :

Li reis esteit sur une tur.  
De ses hummes ad grant poür,  
D'Eliduc forment se pleigneit,  
Kar il quidout e si cremeit  
Quë il eit mis en abandun  
Ses chevaliers par traïsun. (*Eliduc*, 227-332)

Le renversement d'alliance est en effet une tentation permanente : Lanval le refuse après les avances de la reine<sup>38</sup>, mais la femme de Bisclavret y succombe<sup>39</sup>. Il est extraordinaire comme le vocabulaire et les formes sont les mêmes que dans la documentation diplomatique contemporaine, jusqu'au défi que lance Guigemar envers Mériaduc lorsque celui-ci refuse de laisser partir son amante<sup>40</sup>. Le défi est un rite de rupture volontaire du lien féodal, fait en public et en présence du seigneur, un geste plein de superbe ; il s'oppose à la trahison ou à la félonie qui aboutissent aussi à la rupture du lien vassalique mais de façon subreptice et cachée, comme ce chien qui mord par derrière au tout début de Guigemar<sup>41</sup>.

Finalement, la société féodale informe tous les ressorts narratifs des *Lais* de Marie de France. Cette société fonctionne sur un entremêlement de liens verticaux et horizontaux :  
- sur l'axe vertical, il y a toujours une grande dépendance vis à vis du seigneur dispensateur de la richesse ; le seigneur qui donne le fief, qui permet d'accéder à l'héritage qui donne l'épouse, d'où le dépit de Lanval qui est oublié dans la distribution ;  
- mais la dureté et l'instabilité de ces liens verticaux sont palliées par l'importance des liens noués avec des pairs ; c'est pour cela que Lanval étranger et isolé est désemparé, « descunseillé », sans secours parce que loin de chez lui et sans amis.

<sup>37</sup> « Kar n'est pas bien nē avenant / De deus espuses meintener, / Ne la lei nel deit cunsentir... » (*Eliduc*, 1128-1130)

<sup>38</sup> « Lungement ai servi le rei ;/ Ne li voil pas mentir ma fei... » (*Lanval*, 271-272)

<sup>39</sup> « Issi fu Bisclavret trahiz / E par sa femme maubailiz. » (*Bisclavret*, 125-126)

<sup>40</sup> « Quant il l'oï, hastivement / Comanda a munter sa gent. / D'ileoc se part, celui defie... » (*Guigemar*, 853-855)

<sup>41</sup> « Del malveis chien, coart, felun / Ki mort la gent par traïsun. » (*Guigemar*, 13-14)

Il n'y a pas de morale commune à tous les lais : chaque histoire suit son cours et souvent le protagoniste principal reprend le dessus à la fin, comme dans *Guigemar*. Mais on a vu que Marie se permet une condamnation sans appel d'un roi qui abolit les niveaux sociaux pour assouvir son désir (dans *Equitan*). Les *Lais* sont une littérature de cour fortement ancrée dans le réel, mais aussi une littérature de compensation ou de consolation pour des vassaux maltraités par leur seigneur, ou qui se trouvent plongés dans des dilemmes insolubles et qui peuvent trouver une sorte de revanche dans l'imaginaire ou le merveilleux (selon la leçon de *Lanval*).